



COMMUNIQUÉ OFFICIEL DU 13/10/2020 VGA SAINT-MAUR OMNISPORTS

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous compter, vous ou votre enfant, parmi nos adhérents pour la saison 2020/2021 et nous vous en remercions.

Comme vous le savez, la lutte contre la propagation de la COVID 19 fait partie de nos priorités : à ce titre nous avons mis en œuvre dès la rentrée, en lien avec le service des sports de la Ville de Saint-Maur, un protocole sanitaire strict qui doit garantir votre participation aux activités du club en toute sécurité.

Malgré cela, la situation sanitaire peut conduire les autorités à imposer au club d'annuler certains cours, entraînements ou pratiques libres.

C'est, notamment, le cas depuis le 26 septembre puisque, comme vous le savez, les installations sportives closes (gymnases et piscines) sont fermées aux adultes.

Il peut en outre arriver, qu'en raison de la contamination d'un encadrant ou d'un ou plusieurs adhérents nous soyons contraints d'annuler votre participation à certaines de nos activités.

Nous nous efforçons de remplacer ces cours par une pratique en extérieur lorsque le temps le permet et, sinon, nous tâcherons de les récupérer dans la mesure du possible notamment pendant les petites vacances scolaires de la Toussaint, de Noël, d'Hiver et de Printemps. Nous proposons aussi, lorsque l'activité s'y prête, des cours en vidéo.

Nous sommes parfaitement conscients qu'il ne s'agit là que de solutions palliatives qui ne remplacent aucunement les cours pour lesquels vous avez souscrit une adhésion mais nous avons à cœur, connaissant l'importance de la pratique sportive, de vous proposer de telles solutions.



Nous espérons que ces dispositions vous paraîtront suffisantes pour patienter et que vous nous maintiendrez votre confiance en confirmant votre adhésion car c'est à ce prix que nous pourrons poursuivre l'ensemble des activités lorsque la situation sanitaire se sera améliorée.

Si, malgré nos efforts, ces mesures s'avéraient insuffisantes en raison d'un trop grand nombre d'annulations et/ou de l'indisponibilité des installations sportives, la section du Club à laquelle vous adhérez pourrait vous proposer une compensation, notamment, en raison des cours annulés et non remplacés et après déduction des frais administratifs fixes tels que le coût de la licence sportive, la participation aux frais de gestion du siège de la VGA Saint-Maur, l'assurance du Club.

Nous souhaitons toutefois attirer votre attention sur la gravité de la situation inédite à laquelle nous sommes confrontés : certes, l'Etat nous apporte différentes aides, mais nos salariés ont repris leurs activités et ne sont donc plus au chômage partiel puisqu'ils encadrent nos mineurs ainsi que toutes les activités en extérieur (adultes et mineurs).

Autrement dit, les compensations que nous nous engageons à vous accorder au titre des cours et entraînements en salle dont les adultes n'auraient pu bénéficier, ne seront possibles que si nous pouvons poursuivre nos activités grâce à votre soutien.

Nous comptons sur votre compréhension et vous invitons à vous rapprocher des responsables des sections auxquelles vous adhérez pour évoquer ces différentes questions.

Le Conseil d'Administration de la VGA Saint-Maur